



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

le 28 juin 2017

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2016.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2016.

Visite 1 - Manège de Villard

Vœu N° 1

La Commission de gestion s'inquiète de la salubrité de la Maison de Maître, notamment en regard de l'obligation légale de présence de la gérante pour l'exploitation du Manège.

Nous souhaitons que la Municipalité s'assure que l'exploitation du Manège puisse être garantie sur le long terme, évalue les mesures nécessaires et en informe le Conseil communal.

Vœu N° 2

En visite, la commission a constaté que la sécurisation de la grange semblait insuffisante. Nous souhaitons que les services communaux procèdent régulièrement à des évaluations de la situation et adoptent les mesures nécessaires en conséquence.

Réponses

La Maison de Maître fait l'objet d'un « prêt à usage » au bénéfice de l'exploitante du Manège. Une visite annuelle permet de faire le point sur les besoins objectifs de l'habitante. La gérante a confirmé jusqu'alors s'accommoder parfaitement de cette situation.

Il est à préciser qu'une mise aux normes ou une rénovation, même partielle, de l'immeuble, entraînera des investissements très conséquents et une remise en question fondamentale de l'usage fait et des conditions de mise à disposition.



Visite 2 - Affaires culturelles

Vœu N° 3

Bien que la mise en avant d'un secteur culturel dans notre commune est relativement nouvelle, la commission s'inquiète de l'occupation croissante du coordinateur culturel. Nous estimons qu'au vu de l'augmentation régulière de la demande il ne sera pas possible de continuer avec la dotation actuelle de ce poste sur le moyen terme. La commission souhaite que la Municipalité étudie l'évolution de ce poste et les possibilités d'optimiser les synergies avec Jeunesse & Sport.

Réponse

La Municipalité confirme que la création du poste de coordinateur culturel et associatif a conduit à rendre plus visible la possibilité de développer des projets culturels à La Tour-de-Peilz et par voie de conséquence accru la charge de travail du coordinateur. Consciente de cette situation, elle a dégagé des moyens permettant d'octroyer des mandats externes. Par ailleurs, le Greffe municipal consacre désormais un 0,15 ETP de soutien administratif spécifiquement aux affaires culturelles. Les synergies avec Sport et jeunesse existent déjà. Le rassemblement de ces deux structures au sein d'un même service a été évalué par la Municipalité mais pas retenu pour cette législature. La question des moyens octroyés à la coordination culturelle se posera au moment de l'élaboration du budget 2018.

Visite 3 - Camping de la Maladaire

Vœu N° 4

Conformément au programme de législature et selon nos constatations, nous réitérons le vœu formulé en 2008, à savoir :

Nous souhaitons que la Municipalité entreprenne une étude pour créer un complexe camping, restaurant, kiosque répondant à l'attente des utilisateurs (Boélands et touristes) et permettant au gérant d'optimiser les conditions d'exploitation.

Réponse

La Municipalité a inscrit l'étude du réaménagement et équipement du site de la Maladaire (restaurant, plage, camping) dans son programme de législature 2016-2021.

Visite 4 – La cave communale, les vignobles

Vœu N° 5

La commission souhaite que la Municipalité fasse mieux connaître son activité vinicole à la population au travers de présences dans les diverses manifestations Boélandes.

Réponse

La présence des vins de la commune sera renforcée lors de manifestations publiques. Il sera néanmoins porté attention à ne pas porter préjudice aux vigneron locaux par une concurrence inopportune. Une démarche auprès des restaurateurs sis sur la commune sera entreprise afin de promouvoir les vins de La Tour-de-Peilz sur son territoire.



Visite 5 – Centre d'impression

Vœu N° 6

La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'inclure une GED, afin de gagner en efficacité de travail et en matière de traçabilité des documents et d'archivages, ainsi que son impact sur le parc d'impression actuel.

Réponse

Un projet de gestion électronique des documents sera proposé à la Municipalité dans le cadre du budget 2018.

Fondation du Musée suisse du jeu

Vœu N° 7

La Commission de gestion attire l'attention du conseil communal sur le fait que l'approche d'une probable rénovation conséquente du Château serait le moment favorable pour faire une étude poussée quant au développement futur de cette vitrine culturelle et touristique de notre commune. Ce qui pourrait ouvrir d'éventuelles pistes de réflexions pour un avenir meilleur du Musée Suisse du Jeu.

Réponse

Ce vœu s'adressant au Conseil communal, la Municipalité n'y répond pas.

Contrôle des comptes – Transports publics VMCV

Vœu N° 8

La Commission de gestion, au vu des importantes disparités entre les comptes 2015, budget 2016 et comptes 2016 concernant le compte n° 180.3517.08 – Transports publics VMCV, demande à la Municipalité de :

- se renseigner auprès des VMCV sur les raisons de l'estimation très fortement erronée du déficit de la ligne 201 ;
- se renseigner auprès des VMCV sur les raisons de l'augmentation très importante (CHF 28'000.00 à CHF 76'724.00) du coût annuel de la ligne 201 ;
- d'informer le Conseil Communal, par voie de communication municipale, sur ces justifications et les mesures prises pour éviter de telles surprises à l'avenir.

Réponse

La Municipalité répondra à ces questions dans les meilleurs délais.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic :  Le secrétaire : 

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 12 juin 2017

